



202516_00461



COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
14 mars 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 25
PROCURATION : 4
VOTANTS : 29
QUESTION N°01
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
<p>Le Maire soussigné certifie la exactitude exhaustive de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.</p> <p> </p> <p>Christian JEAN-CHARLES</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bouaké dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Maire.</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2016**

L'an deux mil seize, le mercredi trente du mois de mars, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, PANDOLF Henri, JELAINE Myriam

PROCURATION : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt à GARNIER José, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, PANDOLF Henri à ALIANE épouse SALIBUR Annette, JELAINE Myriam à REMY Fred.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur Financier, MEPHON Philippe responsable du service technique, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame ALIANE épouse SALIBUR Annette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

PREMIERE QUESTION

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

En l'absence de Madame le comptable public, Monsieur le maire soumet au conseil municipal le compte de gestion 2015 qui a fait l'objet d'un examen préalable en commission financière le 23 mars 2016.

Il invite le conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

- Résultats budgétaires de l'exercice :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
RÉCETTES			
Prévisions budgétaires totales	4 487 582,92	8 982 187,97	13 469 770,89
Titres de recettes émis	1 406 430,31	8 516 103,70	9 922 534,01
Rédactions de titres	0,00	272 954,41	272 954,41
Recettes nettes	1 406 430,31	8 243 149,29	9 649 579,60
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	4 487 582,92	8 982 187,97	13 469 770,89
Mandats émis	1 166 418,19	9 020 824,84	10 187 243,03
Annulations de mandats	0,00	81 267,89	81 267,89
Dépenses nettes	1 166 418,19	8 939 556,95	10 105 975,14
RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent	240 012,12		
Déficit		696 408,66	456 396,54

- Résultats d'exécution du budget principal :

Section	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement : Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	634 897,79	0,00	240 012,12	874 909,91
Fonctionnement	228 435,75	0,00	-696 408,66	- 467 972,91
Total	863 333,54	0,00	- 456 396,54	406 937,00

Il est précisé que ce résultat correspond exactement aux mandaterments et titres émis par la commune mais ne prend pas en compte les restes à réaliser.

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le décret N° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 présenté par le comptable public,

Après avoir entendu en séance le rapport de la commission Finances,

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents (6 abstentions : ABON Juliette, BIABIANY Dnif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle)

APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 établi par Mme le comptable public.

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente délibération

POUR EXPEDITION CONFORME


LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES



DG 516_00662



COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
14 mars 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 25
PROCURATION : 4
VOTANTS : 28
QUESTION N°02
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
Le Maire soussigné certifie la conformité exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.
<p>LE MAIRE</p>  <p>Christian JEAN-CHARLES</p>
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pointe-Noire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2016**

L'an deux mil seize, le mercredi trente du mois de mars, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elio, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydia, DRACON Patricia, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noblie

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, PANDOLF Henri, JELAINE Myriam

PROCURATION : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt à GARNIER José, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, PANDOLF Henri à ALIANE épouse SALIBUR Annette, JELAINE Myriam à REMY Fred.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur Financier, MEPHON Philippe responsable du service technique, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame ALIANE épouse SALIBUR Annette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DEUXIEME QUESTION

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif au compte administratif 2015 qui retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2015 de la commune :

Le compte administratif communal de l'exercice 2015, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Mme SEREMES Constance, 1^{ère} adjointe est désignée pour faire voter le compte administratif ;

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015, qui est résumé par le tableau ci-dessous.

Constata pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATION DE L'EXERCICE 2015	section de fonctionnement	8 939 556.95	8 243 148.29	-696 408.66
	section d'investissement	1 166 418.19	1 404 430.21	240 012.12
TOTAL REALISATION (A)		10 105 975.14	9 648 578.60	456 396.54
REALISATION A LA CLOTURE DE PRECEDENT L'EXERCICE 2014	section de fonctionnement	0.00	228 435.75	228 435.75
	section d'investissement	0.00	634 897.79	634 897.79
TOTAL REPORT (B)		0.00	863 333.54	863 333.54
TOTAL CUMULE (A+B)		10 105 975.14	10 512 912.14	406 937.00
RESTES A REALISER 2015 A REPORTER EN 2016	section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	section d'investissement	2 723 586.18	2 177 572.50	-546 013.68
TOTAL DES RESTES A REALISER (C)		2 723 586.18	2 177 572.50	-546 013.68
TOTAL CUMULE DES SECTIONS	section de fonctionnement	8 939 556.95	8 471 584.04	-467 972.91
	section d'investissement	3 890 014.37	4 218 900.60	328 886.23
TOTAL CUMULE (A+B+C)		12 829 571.32	12 690 484.64	-139 086.68

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 se solde par un excédent global de 406 937.00 euros.

Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser) est donc déficitaire de 139 086.68 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le décret N°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu les arrêtés du 16 décembre 2010 et 29 décembre 2011 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes

Vu le budget primitif 2015 adopté par délibération du conseil municipal du 30 mars 2015,

Vu la décision modificative approuvée par délibération du conseil municipal du 06 novembre 2015,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015,

Vu le compte administratif de l'exercice 2015 de la commune présenté par Mr le maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de la commission Finances,

Monsieur le maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents (5 abstentions : ABON Juliette, BIABIANY Onif, EUSABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle)

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2015.

Le maire, le directeur général des services et la comptable communal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

09816_00463

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DATE DE CONVOCATION

14 mars 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

PROCURATION : 4

VOTANTS : 29

QUESTION N°03

AFFECTATION DES
RESULTATS DE L'EXERCICE
2015

Le Maire soussigné certifie la
sincérité exécutoire de la
présente délibération, qui sera
affichée au Mairie, et transmise
à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le Tribunal
Administratif de Pointe-Noire dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et de sa réception par le
Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2016**

L'an deux mil seize, le mercredi trente du mois de mars, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, PANDOLF Henri, JELAINE Myriam

PROCURATION : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt à GARNIER José, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, PANDOLF Henri à ALIANE épouse SALIBUR Annette, JELAINE Myriam à REMY Fred.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur Financier, MÉPHON Philippe responsable du service technique, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame ALIANE épouse SALIBUR Annette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

TROISIEME QUESTION

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Maire explique que l'exercice 2015 s'est soldé par un solde de clôture de 406 937,00 € soit :

✓ Solde d'exécution de la section de fonctionnement	-467 972,91 €
✓ Excédent d'investissement	874 909,91 €

Il convient d'affecter ce résultat de clôture, au titre de l'exercice 2016.

Il propose de reporter à nouveau ce résultat au budget primitif 2016, respectivement en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Il invite le conseil municipal à en débattre et à se prononcer puis à délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu le compte administratif 2015 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 30 mars 2016,

Après avoir entendu en séance le rapport de la commission Finances,

Le conseil municipal

Où les explications de monsieur le maire, ayant débattu et après en avoir délibéré

DECIDE

A la majorité des membres présents (6 abstentions : ABON Juliette, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle)

De procéder au report du résultat de clôture de l'exercice 2015, au budget primitif 2016 comme suit :

D002 Résultat de fonctionnement reporté 2015 pour 467 972,91 euros, en fonctionnement
R001 Solde d'exécution de la section d'investissement 2015 pour 874 909,91 euros en investissement

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.



POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

D2516 00664



COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

14 mars 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

PROCURATION : 4

VOTANTS : 20

QUESTION N°21

VOYE DU BUDGET PRIMITIF
EXERCICE 2016

Le Maire soussigné certifie la
concordance exacte de la
présente délibération, qui sera
affichée en Mairie, et transmise
à la Préfecture.



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le Tribunal
Administratif de Pointe-Noire dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et de sa réception par le
Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2016**

L'an deux mil seize, le mercredi trente du mois de mars, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VARAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLÉ Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, PANDOLF Henri, JELAINE Myriam

PROCURATION : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt à GARNIER José, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, PANDOLF Henri à ALIANE épouse SALIBUR Annette, JELAINE Myriam à REMY Fred.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur Financier, MEPHON Philippe responsable du service technique, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame ALIANE épouse SALIBUR Annette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

QUATRIEME QUESTION

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif au projet de budget primitif 2016.

Il signale que le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	1 005 482,38	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 254 552,43	
65	Autres charges de gestion courante	1 161 051,55	
66	Charges financières	115 000,00	
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	
042	Opérat ⁿ d'ordre de transfert entre sections	258 310,76	
002	Solde d'exécution reporté	467 972,91	
013	Aminutions de charges		570 000,00
70	Produits des services et du domaine		73 000,00
72	Impôts et Taxes		5 975 032,44
74	Dotations, Subventions et Participations		1 794 440,00
75	Autres produits de gestion courante		68 500,00
76	Produits financiers		500,00
77	Produits exceptionnels		532 907,38
042	Opérat ⁿ d'ordre de transfert entre sections		250 000,00
002	Résultat reporté		0,00
	TOTAL SECTION	9 263 370,02	9 263 370,02

Section d'investissement :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
16	Emprunts et Dettes assimilées	179 172,07	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	
	Opérations d'équipement	3 003 631,10	
040	Opérat ⁿ d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	
10	Dotations, Fonds divers		227 000,00
13	Subventions d'investissements reçues		2 272 572,50
040	Opérat ⁿ d'ordre de transfert entre sections		258 310,76
001	Solde d'exécution reporté		874 909,91
	TOTAL SECTION	3 632 793,17	3 632 793,17

BALANCE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016 (avec report)

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 263 370,02	9 263 370,02
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 632 793,17	3 632 793,17
TOTAL DES SECTIONS	12 896 163,19	12 896 163,19

SURTAXES VERSEES PAR CGSP

Désignations	Année 2014	Année 2015
Surtaxes EP semestre 1	97 943,07 €	0,00 €
Surtaxes EP semestre 2	68 411,63 €	0,00 €
FRS CNT PTE NOIRE EU 2015	0,00 €	4 000,00 €
FRS CNT PTE NOIRE EP 2015	0,00 €	8 333,33 €
Sous Total	166 354,70 €	12 333,33 €
Total	178 688,03 €	

Il convient donc à l'Assemblée délibérante

- D'autoriser l'inscription de ces recettes (y compris le prévisionnel) au budget communal 2016 à l'article 7788 – Produits exceptionnels divers,
- D'autoriser le maire à procéder à l'encaissement, par l'émission des titres de recettes correspondants, des taxes collectées par la CGSP pour son compte durant les années 2014 et 2015,
- De donner tous pouvoirs à Mr le maire pour les applications pratiques de la présente délibération

Le conseil municipal,

Oui les explications de M. le maire et après avoir délibéré

DECIDE

A la majorité des membres présents (5 abstentions : Juliette ABON, Camille ELISABETH, Nicole RAMILLON, Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB).

1. D'autoriser l'inscription de ces recettes (y compris le prévisionnel) au budget communal 2016 à l'article 7788 – Produits exceptionnels divers,
2. D'autoriser le maire à procéder à l'encaissement, par l'émission des titres de recettes correspondants, des taxes collectées par la CGSP pour son compte durant les années 2014 et 2015,
3. De donner tous pouvoirs à Mr le maire pour les applications pratiques de la présente délibération
4. Mr le maire, le Directeur Général des Services, et le Comptable Public sont chacun chargés en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE


Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



09316-00465

DATE DE CONVOCATION

14 mars 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

PROCURATION : 4

VOTANTS : 29

QUESTION N°05

VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION 2016

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.


LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bassin-Ferré dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2016**

L'an deux mil seize, le mercredi trente du mois de mars, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, PANDOLF Henri, JELAINE Myriam

PROCURATION : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt à GARNIER José, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, PANDOLF Henri à ALIANE épouse SALIBUR Annette, JELAINE Myriam à REMY Fred.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur Financier, MEPHON Philippe responsable du service technique, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame ALIANE épouse SALIBUR Annette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

CINQUIEME QUESTION

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le maire expose au conseil qu'il convient, comme à l'accoutumé, en début d'exercice de procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales en vue de leur application dans les rôles généraux de 2016.

Il rappelle les taux en vigueur actuellement pour 2015 et propose leur reconduction pour l'année 2016.

Taxe	Pour mémoire Taux 2015	Proposition Taux 2016	Base Prévisionnelle 2016	Produit correspondant
Taxe d'Habitation	18.98%	18.98%	3 463 000	657 277
Taxe Foncier Bâti	28.10%	28.10%	4 004 000	1 125 124
Taxe Foncier Non Bâti	46.72%	46.72%	15 600	7 288

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Où les explications de Monsieur le maire

Après en avoir pris connaissance et délibéré

DECIDE

A la majorité des membres présents (6 abstentions : ABON Juliette, BIARIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle)

- 1) D'adopter le coefficient de variation proportionnelle de : 1,000000
- 2) De procéder à la variation proportionnelle des taux, ce qui donne les taux de référence ci-après :

Taxe	Taux 2016	Base Prévisionnelle 2016	Produit correspondant
Taxe d'Habitation	18.98%	3 463 000	657 277
Taxe Foncier Bâti	28.10%	4 004 000	1 125 124
Taxe Foncier Non Bâti	46.72%	15 600	7 288

- 3) Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2016**

COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
14 mars 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 25 PRESENTS : 25 PROCURATION : 4 VOTANTS : 29
QUESTION N°06
DELIBERATION PORTANT FIXATION DE LA DUREE ET DU MONTANT DE L'AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS EN 2015
Le Maire soussigné certifie la correcte exécution de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.
<p>LE MAIRE</p>   <p>Christian JEAN-CHARLES</p>
<p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pointe-Noire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Maire.</p>

L'an deux mil seize, le mercredi trente du mois de mars, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE épse SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, PANDOLF Henri, JELAINE Myriam

PROCURATION : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt à GARNIER José, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, PANDOLF Henri à ALIANE épse SALIBUR Annette, JELAINE Myriam à REMY Fred.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur Financier, MEPHON Philippe responsable du service technique, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame ALIANE épse SALIBUR Annette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

SIXIEME QUESTION

DELIBERATION PORTANT FIXATION DE LA DUREE ET DU MONTANT DE L'AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS EN 2015

Monsieur le Maire expose au conseil que les communes sont tenues d'amortir les biens renouvelables acquis (immobilisations) et signale que l'assemblée doit fixer librement les durées d'amortissement conformément au tableau indicatif prévu à l'instruction comptable M14

Il rappelle à cet effet la délibération du 26 janvier 1996 fixant les taux d'amortissement et dépose sur le bureau du conseil la liste des immobilisations acquis au cours de l'année 2015.

Il invite le conseil à prendre connaissance et à délibérer

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport de la commission Finances

Oui les explications de Monsieur le Maire

Après en avoir pris connaissance et délibéré

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- 1) D'agréer les propositions de monsieur le Maire, telles qu'elles ont été présentées (cf. tableau joint)
- 2) Que les amortissements constituent une opération d'ordre budgétaire et feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2015 comme suit :

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement (dépenses)	Chapitre 042	171 733,83
Investissement (recettes)	Chapitre 040	171 733,83

- 3) Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME




LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

24316.00467



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2016**

COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
14 mars 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 25 PROCURATION : 4 VOTANTS : 26
QUESTION N°07
VOTE DE SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.
 Christian JEAN-CHARLES 
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pointe-Noire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

L'an deux mil seize, le mercredi trente du mois de mars, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE épse SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGÔLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, PANDOLF Henri, JELAINE Myriam

PROCURATION : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt à GARNIER José, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, PANDOLF Henri à ALIANE épse SALIBUR Annette, JELAINE Myriam à REMY Fred.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur Financier, MEPHON Philippe responsable du service technique, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame ALIANE épse SALIBUR Annette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

SEPTIEME QUESTION

VOTE DE SUBVENTION 2016 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire expose au conseil qu'il convient, comme à l'accoutumé, en début d'exercice de procéder au vote de subventions aux associations

Il rappelle que le versement de cette contribution est subordonné à une demande formulée par l'association et à la production des documents justifiant l'activité régulière de celle-ci.

Il soumet à l'assemblée la liste arrêté en commission Finances du 23 mars 2016

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Oui les explications de Monsieur le maire

Après en avoir pris connaissance et délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

(Mme SEREMES Constance, Mr BARTHELEMY Henri et Mr CARENE Patrick n'ont pas pris part à ce vote).

1) D'arrêter la liste des bénéficiaires et le montant attribué comme suit :

BÉNÉFICIAIRES	BP 2016 CM du 30/03/2016
ACDI	2 000,00
ANCIENS COMBATTANTS	500,00
Anciale du Personnel Municipal PTE-NOIRE	7 000,00
CAPUCINES	500,00
COLLEGE COURBARE	1 000,00
COURONNE VERTE	2 000,00
ETOILE DE L'OURS	10 000,00
KARAPAT +	800,00
LES VANILLIERS	1 000,00
LUDOLE	8 000,00
MAHOGANY	700,00
NAITRE ET GRANDIR	15 250,00
NOU MENM	1 500,00
OFFICE DU TOURISME	2 000,00
OMVACS	12 500,00
OMVACS	25 893,62
POINTE-NOIRE AVIRON CLUB	1 000,00
POINSETTIA	750,00
PEDALE POINTE NOIRIENNE	7 000,00
SOLEIL D'ARGENT	2 000,00
TAN NOU	700,00
TOUTWEL	700,00
PONTINERIS AGRO ALTERNATIVE	2 000,00
UNION DES COMMERCANTS DE PTE-NOIRE	5 000,00
TOTAL ALLOUÉ AUX ASSOCIATIONS	109 893,62

- 2) D'autoriser le versement sous réserve des formalités administratives préalables,
- 3) Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE



Christian JEAN-CHARLES

HUITIEME QUESTION (A)

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DETR 2016

TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU GYMNASE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de réaliser les travaux de mise en conformité des équipements sportifs du gymnase.

Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par le cabinet d'architecture BLANDIN, s'élève à 790 505,46 € HT.

Le plan de financement prévisionnel (sur une base plafonnée de 500 000,00 €) pourrait s'établir comme suit :

- Etat (DETR) :	400 000,00 € (80 %) plafond DETR
- Commune :	100 000,00 € (20 %) plafond DETR
- Autres Collectivités :	290 505,46 € (solde)
TOTAL HT	790 505,46 €
TVA 8,50 %	67 192,96 €
TOTAL TTC	857 698,42 €

Après en avoir pris connaissance et délibéré

Le conseil municipal

A l'unanimité des membres présents

ADOpte le projet de réaliser les travaux de mise en conformité des équipements sportifs du gymnase pour un montant HT de 790 505,46 €,

APPRouVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'État de 400 000,00 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

0516_00468



COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
14 mars 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 25
PROCURATION : 4
VOTANTS : 29
QUESTION N°08-A
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DETR 2016 MISE EN CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DU GYMNASE
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.
<p>LE MAIRE</p>   <p>Christian JEAN-CHARLES</p>
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Douala dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2016**

L'an deux mil seize, le mercredi trente du mois de mars, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, PANDOLF Henri, JELAINE Myriam

PROCURATION : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt à GARNIER José, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, PANDOLF Henri à ALIANE épouse SALIBUR Annette, JELAINE Myriam à REMY Fred.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur Financier, MEPHON Philippe responsable du service technique, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame ALIANE épouse SALIBUR Annette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



2016-00469

DATE DE CONVOCATION

14 mars 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25


PROCURATION : 4

VOTANTS : 29

QUESTION N°08-B

PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT
D'ETR 2016
AMENAGEMENT ET
EXTENSION SERVICE
TECHNIQUE

Le Maire soussigné certifie la
concordance exécutoire de la
présente délibération, qui sera
affichée en Mairie, et transmise
à la Préfecture.


LE MAIRE
COMMUNE DE POINTE-NOIRE
CHRISTIAN JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le Tribunal
Administratif de Pointe-Noire dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et de sa réception par le
receveur.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2016

L'an deux mil seize, le mercredi trente du mois de mars, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épouse ABOM Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, PANDOLF Henri, JELAINE Myriam

PROCURATION : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt à GARNIER José, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, PANDOLF Henri à ALIANE épouse SALIBUR Annette, JELAINE Myriam à REMY Fred.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur Financier, MEPHON Philippe responsable du service technique, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame ALIANE épouse SALIBUR Annette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION (B)

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DETR 2016 TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET EXTENSION DU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de réaliser les travaux d'aménagement et d'extension du service technique.

Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par le cabinet d'architecture Mick THEOPHILE, s'élève à 57 245.59 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- État (DETR) : 45 796.47 € (80 %)
- Commune : 11 449.12 € (20 %)

TOTAL HT 57 245.59 €

TVA 8.50 % 4 865.86 €

TOTAL TTC 62 111.47 €

Après en avoir pris connaissance et délibéré

Le conseil municipal

A l'unanimité des membres présents

ADOpte le projet de réaliser les travaux d'aménagement et d'extension du service technique pour un montant HT de 57 245.59 €.

APPRouve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus.

AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'État de 45 796.47 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

 LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



09316_00470

DATE DE CONVOCATION

14 mars 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

PROCURATION : 4

VOTANTS : 29

QUESTION N°08-C

PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT
DETR 2016
ECOLE D'ACOMAT

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Brazzaville dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Maire.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2016**

L'an deux mil seize, le mercredi trente du mois de mars, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIIS Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, PANDOLF Henri, JELAINE Myriam

PROCURATION : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt à GARNIER José, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, PANDOLF Henri à ALIANE épouse SALIBUR Annette, JELAINE Myriam à REMY Fred.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur Financier, MEPHON Philippe responsable du service technique, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame ALIANE épouse SALIBUR Annette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION (C)

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DETR 2016 TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE D'ACOMAT

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de réaliser les travaux de réfection de la toiture de l'école d'Acomat.

Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par le service technique communal, s'élève à 215 935.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel (sur une base plafonnée de 500 000.00 €) pourrait s'établir comme suit :

- État (DETR) :	172 748.00 € (80 %)
- Commune :	43 187.00 € (20 %)

TOTAL HT	215 935.00 €
TVA 8.50 %	18 354.48 €

TOTAL TTC	234 289.48 €
-----------	--------------

Après en avoir pris connaissance et délibéré

Le conseil municipal

A l'unanimité des membres présents

ADOpte le projet de réaliser les travaux de réfection de la toiture de l'école d'Acomat pour un montant HT de 215 935.00 €.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus.

AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'État de 172 748.00 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

 LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



09516_00471

DATE DE CONVOCATION

14 mars 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

PROCURATION : 4

VOTANTS : 29

QUESTION N°08-D

PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT
DETR 2016
VOIERIE COMMUNALE
GRENADE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée au Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basses-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Maire.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2016**

L'an deux mil seize, le mercredi trente du mois de mars, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIIS Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, PANDOLF Henri, JELAINE Myriam

PROCURATION : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt à GARNIER José, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, PANDOLF Henri à ALIANE épouse SALIBUR Annette, JELAINE Myriam à REMY Fred.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur Financier, MEPHON Philippe responsable du service technique, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame ALIANE épouse SALIBUR Annette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION (D)

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DETR 2016 TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIERIE COMMUNALE DE GRENADE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de réaliser les travaux de réfection de la voirie communale de Grenade.

Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par le service technique communal, s'élève à 213 760.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- État (DETR) : 171 008.00 € (80 %)
- Commune : 42 752.00 € (20 %)

TOTAL HT 213 760.00 €

TVA 8.50 % 18 169.60 €

TOTAL TTC 231 929.60 €

Après en avoir pris connaissance et délibéré

Le conseil municipal

A l'unanimité des membres présents

ADOpte le projet de réaliser les travaux de réfection de la voirie communale de Grenade pour un montant HT de 213 760.00 €,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'État de 171 008.00 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME


LE MAIRE
CHRISTIAN JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



26316-00472

DATE DE CONVOCATION

14 mars 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

PROCURATION : 4

VOTANTS : 29

QUESTION N°08-E

PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT
DETR 2016
VOIERIE COMMUNALE
GADET

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bossa-Terra dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2016

L'an deux mil seize, le mercredi trente du mois de mars, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeanville, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, PANDOLF Henri, JELAINE Myriam

PROCURATION : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt à GARNIER José, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, PANDOLF Henri à ALIANE épouse SALIBUR Annette, JELAINE Myriam à REMY Fred.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur Financier, MEPHON Philippe responsable du service technique, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame ALIANE épouse SALIBUR Annette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION (E)

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DETR 2016 TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIERIE COMMUNALE DE GADET

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de réaliser les travaux de réfection de la voirie communale de Gadet.

Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par le service technique communal, s'élève à 113 150.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- État (DETR) : 90 520.00 € (80 %)
- Commune : 22 630.00 € (20 %)

TOTAL HT 113 150.00 €

TVA 8.50 % 9 617.75 €

TOTAL TTC 122 767.75 €

Après en avoir pris connaissance et délibéré

Le conseil municipal

A l'unanimité des membres présents

ADOpte le projet de réaliser les travaux de réfection de la voirie communale de Gadet pour un montant HT de 113 150.00 €,

APPRouve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'État de 90 520.00 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES



COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



06516_00473

DATE DE CONVOCATION

14 mars 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25


PROCURATION : 4

VOTANTS : 29

QUESTION N°08-F

PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT
DETR 2016
ACCESSIBILITE IMMEUBLE
CCAS

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Maire JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bassa-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2016**

L'an deux mil seize, le mercredi trente du mois de mars, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire, PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE épouse SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, BIABIANY Onif, CARENE épouse ABON Juliette, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épouse RAMILLON Nicole, KAMORSE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, PANDOLF Henri, JELAINE Myriam

PROCURATION : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt à GARNIER José, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, PANDOLF Henri à ALIANE épouse SALIBUR Annette, JELAINE Myriam à REMY Fred.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, Directeur Financier, MEPHON Philippe responsable du service technique, MONGORIN Quetty, Secrétariat

Madame ALIANE épouse SALIBUR Annette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION (F)

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DETR 2016 TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE L'IMMEUBLE DU CCAS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de réaliser les travaux d'accessibilité de l'immeuble du Centre Communal d'Action Sociale.

Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par le service technique communal, s'élève à 77 500.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- État (DETR) : 62 000.00 € (80 %)
- Commune : 15 500.00 € (20 %)

TOTAL HT 77 500.00 €

TVA 8.50 % 6 589.50 €

TOTAL TTC 84 087.50 €

Après en avoir pris connaissance et délibéré

Le conseil municipal

A l'unanimité des membres présents

ADOpte le projet de réaliser les travaux d'accessibilité de l'immeuble du Centre Communal d'Action Sociale pour un montant HT de 77 500.00 €,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'État de 62 000.00 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

 LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES